

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2014

Jouy-en-Josas, le 26 juin 2014

ORÈGE annonce que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires s'est réunie aujourd'hui à 9h30, sous la présidence de Monsieur Pâris Mouratoglou, Président du conseil de surveillance de la société.

L'assemblée générale a approuvé les comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, ainsi que l'affectation du résultat dudit exercice.

L'engagement réglementé pris au bénéfice de Monsieur Pascal Gendrot, en sa qualité de Président du Directoire, qui a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 25 avril 2014, relatif aux indemnités qui pourraient être dues à ce dernier en cas de cessation de son mandat social, a été approuvé par l'assemblée.

La cooptation des sociétés Eren S.A. et Eren Groupe S.A. en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance, décidée par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 24 mars 2014, a été approuvée.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société ont été renouvelés pour une durée de six exercices.

L'assemblée générale a par ailleurs approuvé la modification de la structure de gouvernance de la société en société anonyme à conseil d'administration, et adopté les statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

En conséquence de l'approbation de la modification de la structure de gouvernance de la société, l'assemblée générale a approuvé :

- la nomination de membres du Conseil d'administration :
 - Monsieur Pâris Mouratoglou ;
 - Monsieur David Corchia ;
 - Eren Groupe S.A. (représentée par M. Pierre Dagallier)
 - Eren S.A. (représentée par Mme Nathalie Rhem)
 - Monsieur Pascal Gendrot ;
 - Monsieur Gabriel Schreiber ; et
 - Madame Claude Tobaly ;

- la nomination d'un censeur :
 - Monsieur Arié Flack.

Les membres du Conseil d'administration et le censeur ont chacun été nommés pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Toutes les autres résolutions, relatives notamment à l'octroi de diverses délégations de compétence au profit du Conseil d'administration, afin de permettre à celui-ci de décider à tout moment, dans un délai de vingt-six mois à compter de la date de l'assemblée, d'une ou plusieurs levées de fonds selon des modalités restant à définir, ont été adoptées, à l'exception toutefois de la dix-neuvième résolution relative à l'augmentation de capital social réservée aux salariés.

Le résultat des votes à cette assemblée générale est disponible sur le site internet de la société : www.orege.com.

A propos d'ORÈGE :

Grâce à ses deux technologies propriétaires, SOFHYS et SLG, ORÈGE, apporte à ses clients industriels ou municipaux des solutions de traitement des effluents et des boues performantes, plus économiques et en meilleure adéquation avec les nouvelles exigences réglementaires, environnementales et sociétales.

Les offres d'ORÈGE constituent une réelle alternative lorsque les technologies de traitement traditionnelles atteignent leurs limites techniques, représentent un coût trop élevé, ou ne peuvent atteindre les objectifs de performances requis. Les principaux marchés visés par les solutions développées par ORÈGE sont vastes : l'Oil & Gas (exploration et production pétrolière, raffinerie et dépôts pétroliers), la Pétrochimie, la Chimie (chimie, cosmétologie, pharmacie), l'Agroalimentaire, et le marché des Collectivités Locales.

Le siège d'ORÈGE est basé à Jouy en Josas (Yvelines) et le centre de R&D est situé à Aix en Provence. La société compte une quarantaine de collaborateurs et de prestigieux clients industriels dans les secteurs du raffinage, du stockage des produits pétroliers et de la pétrochimie. www.orege.com

ORÈGE est cotée sur le Marché réglementé de Nyse-Euronext-Paris depuis le 5 juillet 2013 (Nyse Euronext Paris – FR0010609206 OREGÉ).

Pour plus d'informations :

Société ORÈGE
Pascal Gendrot
+ 33 (0)1 39 46 64 32
Email : pascal.gendrot@orege.com

Contact pour la presse :

Agence Symorg Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0)6 03 45 11 37
Email : contact@symorg.com